

FEUILLETON du 1er Fév. 1894.

MINNA TANNISKA.

IV

A la Chambre, il retrouva les mêmes préoccupations. Les députés, réunis par groupes dans les couloirs, dans la salle des conférences, à la buvette, disaient fièvreusement, se répétant les détails donnés le matin au Conseil, et déjà parvenus à leur connaissance. A l'approche de la séance, les tribunes se remplissaient de gens venus pour assister aux débats de l'interpellation. On s'écouffait dans celle du corps diplomatique. Les huissiers et les garçons de salle couraient de droite et de gauche, afin de remettre aux députés les cartes des solliciteurs de billets. La séance s'ouvrit à l'heure ordinaire; tous les ministres étaient à leur banc. Aussitôt après la lecture du procès-verbal, le président donna la parole à un député de la majorité, chargé d'interpeller le cabinet. L'orateur exposa les faits simplement, mais il en fit avec force ressortir la gravité. Il exprima cette pensée que si des papiers d'Etat avaient pu être dérobés, c'est que les bureaux des administrations publiques étaient peuplés d'employés hostiles au régime républicain, acharnés à le discréditer. La droite fit entendre d'énergiques protestations, dans le bruit desquelles il exigea que justice fût faite et demanda des révoqueries nécessaires afin d'éviter le retour de tels scandales.

La discussion menaçait de s'aggraver. Charmoise y courut en montant à la tribune. Une âpre émotion remplissait son cœur, car il commençait à comprendre qu'il allait défendre sa propre cause et qu'il ne sortirait victorieux de l'épreuve qu'il le menaçait qu'en se montrant encore plus pressé que les accusateurs de faire la lumière. Sa parole exerçait sur la Chambre une grande autorité; elle apaisa les passions; il put plaider librement la cause des fonctionnaires qu'on incriminait en masse et sut se faire applaudir. Au nom du cabinet, il soutint que la politique française n'avait pas cessé d'être une politique de paix et de cordialité. Il promit une prompte enquête et s'engagea à en faire connaître les résultats, quels qu'ils fussent. Dominée par son langage, la Chambre se montra disposée à l'attendre, avec patience. Quand il quitta la tribune, ses collègues lui serrèrent la main, délivrés d'un grave souci. La difficulté du jour était en effet vaincue.

Celle du lendemain, malheureusement, restait entière. Les journaux du soir virent l'accroître encore. Les uns reproduisaient les articles des feuilles étrangères, les autres dénonçaient le commandant Lutereau. Il s'en trouva un pour déclarer que les écrivains de l'entourage ministériel s'étaient faits complices d'un coup de Bourse.

—Est-ce donc par ma faute que cette tempête est déchaînée? se demandait Charmoise. Ai-je à mon insu prêté les mains à une coquinerie et favorisé les desseins d'un misérable?

Cependant, plus il méditait sur les événements de la journée pendant laquelle le rapport était resté en son pouvoir et moins il se trouvait répréhensible. Sans doute, il avait agi étourdiment en gardant dans son portefeuille durant plusieurs heures, et sans le savoir, un document secret confié à sa garde. Mais ce n'était là qu'un demi-mal, puisque nul n'avait eu connaissance de sa bêtise et n'avait pu en profiter. Il se rassurait et se justifiait ainsi. Toutefois, de l'ensemble des faits commentés avec malveillance pouvait résulter la preuve qu'il n'était pas sans reproche, que c'était entre ses mains que le document avait été dérobé. Il le sentait si bien, qu'il n'osait avouer à personne toute la vérité, quelque désir qu'il eût de soumettre sa conduite à un tiers mieux placé que lui pour la juger équitablement. Il avait trop de droiture dans le cœur pour ne pas être sensible aux remords qu'il s'attachait à combattre et qui s'aggravaient de la crainte de laisser soupçonner un innocent.

Le lendemain, dans la matinée, Sempronié lui remit la carte du commandant Lutereau, envoyé par

le ministre de la guerre, et sur son ordre, introduisit un petit homme d'environ trente-cinq ans, maigre, brun, au fier regard, à la physionomie énergique.

—Vous devinez ce qui m'amène auprès de vous, monsieur le ministre, dit le commandant après s'être assis; on m'accuse d'une infamie que les lois militaires punissent rigoureusement; on m'accuse et je suis innocent. Je viens à vous, afin de vous prier de m'aider à faire éclater mon innocence, dont ceux qui ont suivi ma carrière ne doutent pas, mais dont les autres peuvent douter.

—Je n'en ai pas douté, commandant, dit Charmoise, appréhendant de voir recommencer la scène qui avait eu lieu la veille entre lui et le ministre de la guerre; mais comment puis-je vous aider?

—Je vais avoir l'honneur de vous le dire, monsieur le ministre. Depuis hier, je suis à la recherche du misérable dont le crime a mis en péril mon avenir et mon honneur. Un moment, j'ai cru l'avoir découvert dans l'estafette chargée d'apporter ici le pli dont nous avons à reconstituer les pérégrinations.

—Eh bien? demanda vivement Charmoise.

—On a retrouvé cet homme; c'est un cavalier de la garde républicaine. Je l'ai interrogé moi-même et j'ai acquis la conviction que, parti du ministère de la guerre à neuf heures un quart du soir, il se présentait à la grille de votre hôtel moins de dix minutes après, dix minutes, entendez-vous, monsieur le ministre; le reçu qui lui a été remis, selon l'usage, en fait foi. Il est donc innocent. Ce n'est pas en si peu de temps qu'il aurait pu laisser prendre copie d'une pièce dont il ignorait d'ailleurs le caractère et l'importance.

Lutereau s'arrêta comme pour juger de l'effet de sa démonstration.

—Où voulez-vous en venir, commandant? fit Charmoise.

—En face de ce fait authentiquement prouvé, continua l'officier sans répondre directement à la question qui lui était posée il en est un autre non moins certain et qui résulte de la confiance que mon général a reçue de vous, monsieur le ministre; c'est que ce pli, arrivé ici à neuf heures vingt-cinq minutes du soir, —je précise, monsieur le ministre,—ne vous a été remis qu'à deux heures du matin. Qu'en a-t-on fait dans l'intervalle? Je suis ici pour le savoir. Si ce premier point est éclairci à notre satisfaction commune, je prendrai la liberté de vous demander ce qu'est devenu ce même pli, depuis le moment où il a été déposé dans vos mains jusqu'au moment où il nous a été renvoyé.

En prononçant ces mots, le commandant, trop agité pour rester en place, se leva et alla se camper devant la cheminée, de l'air d'un homme résolu à ne s'éloigner qu'après avoir obtenu ce qu'il désire.

—Soupçonnez-vous quelqu'un de mon administration? dit Charmoise avec hauteur, choqué par le ton et les manières de l'officier.

—On m'a bien soupçonné! Je n'ai pas de ménagements à garder, monsieur le ministre; nous sommes à deux de jeu; je me défends; défendez-vous!

—Monsieur!...

—Eh! je n'ai pas voulu vous offenser! s'écria Lutereau avec emportement. Mais comprenez donc que je suis un soldat, un soldat qui n'a jamais failli, et qu'on accuse d'avoir livré à l'ennemi le secret de son pays.

Devant ce cri, qu'accompagnaient deux grosses larmes que Charmoise vit couler le long des joues du commandant, sa colère tomba.

—Apaisez-vous, dit-il; comme vous, autant que vous, je veux la lumière; vous allez bien le voir.

Il tendit sa main tremblante vers l'appareil électrique établi sur son bureau et pressa un des boutons d'ivoire. Il attendit ensuite, silencieusement, les regards fixés vers la porte qui donnait dans le salon d'attente. Elle s'ouvrit presque aussitôt. Sempronié parut.

—Son Excellence a sonné? demanda-t-il.

—Approchez-vous, Sempronié, et faites appel à vos souvenirs, dit Charmoise. Vous rappelez-vous m'avoir remis à l'issue de la dernière fête qui a été donnée ici, un pli venu du ministère de la guerre?

—Je me le rappelle, monsieur le ministre, répondit Sempronié après avoir réfléchi un moment.

—Quelle heure était-il?

—Deux heures, monsieur le ministre.

—A quelle heure aviez-vous reçu ce pli?

—Je ne m'en souviens guère, monsieur le ministre; je sais seulement que la fête allait commencer et je n'eus que le temps de le mettre en lieu sûr; je dois même à cette circonstance de n'avoir pas oublié que je ne puis le déposer entre les mains de Son Excellence que lorsqu'elle fut rentrée dans son cabinet.

—Il est donc resté pendant une partie de la nuit en votre possession?

—Oui, monsieur le ministre, dans mon armoire avec diverses lettres de service, qui, pour le même motif, n'ont été remises à leurs destinataires que le lendemain.

Le visage de Sempronié exprimait la surprise que lui causait cet interrogatoire dont il ne devenait pas le but.

—Ce fait établi, reprit Charmoise gravement, il me reste à vous faire connaître que, par suite d'une indiscretion criminelle dont nous recherchons l'auteur, les pièces que m'envoyait le ministre de la guerre ont été communiquées à des journaux étrangers.

—Est-ce que Son Excellence m'accuse? s'écria Sempronié qui devint blême et dont la haute taille se redressa.

—Je ne vous accuse pas, je vous interroge afin d'arriver à la vérité. Pouvez-vous affirmer que le pli dont nous nous occupons n'a été ouvert ni par vous ni par d'autres, avant de m'être remis? Dans la pensée de M. le commandant Lutereau, ici présent, l'abus de confiance dont je me plains a été commis dans mes bureaux ou non ailleurs. En conséquence, si ce n'est pas quand la lettre se trouvait dans vos mains, j'aurais à en conclure que c'est plus tard, lorsque déjà je l'avais reçue de vous. Il faudrait alors chercher le coupable parmi les employés du ministère qui ont, comme vous, librement accès dans mon cabinet. Pesez donc votre réponse; vous en comprenez la gravité.

Sempronié eut un mauvais sourire.

—Ma réponse sera bien simple, dit-il; la lettre n'a été ouverte que par Son Excellence; le cachet était intact, il doit l'être encore. J'étais à la place où je suis en ce moment, j'attendais les ordres et je me souviens que Son Excellence, au lieu de briser ce cachet, déchira l'enveloppe avec des ciseaux. Si on l'a conservée, on verra que je ne dis que la vérité.

—Je suis obligé de le constater, intervint le commandant Lutereau, toujours debout devant la cheminée. Cette enveloppe m'a été renvoyée avec son contenu. Elle a bien été ouverte ainsi que vous le dites.

—Son Excellence ne fit que parcourir les papiers, reprit Sempronié; puis, elle jeta le tout dans le tiroir de droite, celui-là, oui, monsieur le ministre; elle referma, mais en laissant la clef sur la serrure; je ne pus même m'empêcher de penser que c'était un peu imprudent.

—Que ne le disiez-vous?

—Oh! je ne pouvais me permettre! murmura humblement Sempronié.

—Ce qui ressort de votre langage, c'est que vous étiez seul à savoir que le tiroir demeurait ouvert, reprit Charmoise furieux, avec l'accent d'un juge d'instruction qui oblige l'inculpé à des aveux.

—C'est vrai, monsieur le ministre, répliqua Sempronié sans se troubler. Mais il a pu se faire que je n'aie pas été longtemps seul à le savoir.

—Qu'entendez-vous par là?

—Son Excellence, qui avait quitté son cabinet, n'y reentra-t-elle pas presque aussitôt suivie d'une dame qui demeura longtemps ici, et qui même s'y trouva seule pendant cinq minutes?

Un flot de sang monta au visage de Charmoise. Il se leva, faisant un pas vers Sempronié; puis, dominant son courroux, il s'arrêta.

—Est-ce cette personne que vous accusez, imbécile?

A continuer

L'or de la France.

Les journaux financiers d'Europe constatent qu'au 1er octobre 1887, la rente italienne valait 102 francs et la rente russe 84 francs. Aujourd'hui, ces deux valeurs sont cotées 81 francs la première et 99 francs la seconde. D'un côté, une baisse de vingt et un points, de l'autre, une hausse de quinze. D'où vient donc cette différence? Que s'est-il passé depuis six ans?

Il s'est passé cette chose fort simple: les rentiers français ont jugé qu'il devenait de leur intérêt de ne plus conserver une si grande partie de leur portefeuille placée en rente italienne; mais, comme il fallait remployer le produit des ventes, ils l'ont mis dans les fonds russes.

Ce qu'il y a de tout à fait piquant dans la circonstance, c'est que cette permutation a coïncidé avec une permutation en sens contraire opérée par les Allemands. Il y a cinq ou six ans, le prince de Bismarck a entamé dans la presse allemande une campagne bruyante contre les finances de la Russie; jusqu'à cette époque, l'Allemagne avait été le principal banquier de l'empire russe et une panique chez les rentiers allemands devait, selon toutes les prévisions, entraîner un effondrement. Malheureusement pour les projets de la chancellerie allemande, la Bourse de Paris a acheté tout ce qu'a offert celle de Berlin; au lieu d'une catastrophe, la campagne antirussienne ne produisit qu'un changement de créanciers.

Mais, de même que les Français ont eu à remployer le produit de leurs ventes de rente italienne, de même les Allemands ont eu à placer le produit de leurs réalisations de rente russe. Le patriotisme triomphant aidant, rien ne leur a semblé plus naturel que de faire la contre-partie des arbitrages effectués sur la place de Paris; on peut dire que Berlin et Francfort ont acheté presque toute la rente italienne dont les portefeuilles français s'étaient allégés. Conséquence de ce chassé-croisé: c'est la France qui a profité de quinze points de hausse sur la rente russe et c'est l'Allemagne qui a subi la perte de vingt et un francs sur la rente italienne.

Mais tout cela n'est qu'un détail: ce que nous désirons faire saisir au lecteur, c'est jusqu'à quel point dans la période de paix que traverse l'Europe, le bon ou le mauvais vouloir de la France peut faire de bien ou de mal aux finances des Etats dont elle a se louer ou à se plaindre.

Les habitudes de travail et d'économie de nos populations, dit à ce propos la *République française*, ont fait du petit rentier français le banquier de l'Europe. Il est bien peu de portefeuilles chez nous qui ne contiennent autant, si ce n'est plus de valeurs étrangères que de valeurs françaises. Si l'on que les préférences de notre épargne se portent d'un côté ou d'un autre, elles apportent ou elles retirent le crédit. La Russie et l'Italie en sont un saisissant exemple: les deux pays ont des finances de second ordre, et, si l'on a une différence elle est placée en faveur de l'Italie, puisque, d'après le cours des changes, le billet de banque italien de cent francs vaut encore 89 francs d'or, tandis que cent roubles en papier n'en valent que 65 en or. Malgré cela, la faveur de nos capitalistes (les petits surtout) s'étant portée patriotiquement sur les moscovites, ces fonds ont éprouvé un avantage inattendu et la cote actuelle des rentes russes sera un des principaux titres de gloire du règne d'Alexandre III.

On ne saurait trop répandre ces faits dans le public; il est nécessaire que nous nous rendions un juste compte de nos moyens d'action. Depuis vingt-trois ans, nous sommes trop portés à nous mésestimer, à accorder plus d'importance qu'ils n'en méritent aux tristes détails de nos discordes intestines et à prendre pour argent comptant toutes les rodomontades dont l'écho nous parvient par-dessus la plupart de nos frontières. L'argent est aujourd'hui une force sans égale; personne ne peut échapper à cette force tant que nous. Sachons donc apprécier la valeur de l'amitié de la France; si notre pays sait délier, quand il le veut, les cordons de sa bourse, il sait aussi, quand on l'y contraint, couper les vivres.

LA BOMBE DE VAILLANT.

LE RAPPORT DES EXPERTS.

Paris, 3 janvier.

Les journaux publient sur la bombe de Vaillant, de curieux renseignements puisés dans le rapport des experts chimistes à l'autorité judiciaire.

Voici ces renseignements:

La bombe est composée d'une cantine en fer-blanc, de celles dont se servent les ouvriers pour emporter leur soupe au chantier.

Dans cette cantine est une petite boîte en fer-blanc, beaucoup plus petite.

Dans cette boîte, l'ampoule de verre étranglée au milieu, qui contient, séparés par un tampon d'ouate les liquides dont le mélange produit la détonation initiale.

Comment l'anarchiste procéda-t-il à la fabrication de cet engin?

Il essaya d'arracher les anses de sa cantine, et n'y parvint, sans la détériorer, que pour une seule. Dans le fond, il plaça un épais lit de clous. Sur ce lit de clous, il plaça sa seconde boîte qu'il cala dans la grande boîte avec d'autres clous. Le travail difficile allait commencer. Il plaça dans la petite boîte son ampoule, et autour de son ampoule, sa poudre verte.

Ce qui devait déterminer l'explosion de la poudre verte, c'était le mélange détonant contenu dans l'ampoule. Le maniement de l'engin commençait à devenir délicat. Mais Vaillant parait ne s'être pas très bien rendu compte du danger qu'il courait. Il avait quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent d'y rester en opérant de la sorte. Il est incroyable qu'il y soit parvenu. Moins ignorant du danger, il était peut-être perdu.

Il se servit d'une très longue éprouvette, à l'aide de laquelle, goutte à goutte, il fit tomber dans la partie inférieure de l'ampoule l'acide sulfurique; quand elle fut aux trois quarts, il inséra le tampon d'ouate, il bourra l'évidement de l'ampoule jusqu'à ce qu'il crût la résistance suffisante.

L'explosion, pour se produire, exigeait simplement que l'acide sulfurique imbibât le coton et touchât la poudre chloratée au sommet; il venait d'insérer dans la partie supérieure. Une distraction, un revirement inopiné, le moindre défaut d'équilibre de la bombe risquait de provoquer le mélange et partant l'explosion.

Il eut la chance inouïe de vaincre ces hasards.

Il poursuivit sa manipulation, boucha l'ampoule, mastiqua la partie supérieure de sa bombe avec du plâtre et des clous, adapta le couvercle, et, pour augmenter la résistance, scella avec trois puissants fils de fer l'engin qu'il enveloppa dans un journal.

L'explosion s'est produite en l'air, non par le choc sur le rebord d'une tribune, mais parce que la rondelle d'ouate—mince cloison grosse comme un pois—qui séparait les deux corps appelés à se combiner, se déplaça par la force de la projection et permit le mélange immédiat.

A la question de savoir si l'engin pouvait donner la mort, les experts répondent: oui.

Le verdict d'Angoulême.

Nous lisons dans l'*Evening Post*:

Le récent acquittement de tous les Français mis en jugement à la suite du meurtre des Italiens à Angoulême-Mortes, au mois d'août dernier, est une erreur de justice aussi déplorable que lorsque le grand jury de la Nouvelle-Orléans n'a décréte personne d'accusation pour le massacre des Italiens en cette ville, en 1891. M. Crispi, président du conseil des ministres italiens, s'est écrié, paraît-il, en apprenant ce verdict: "Les jurys sont les mêmes dans tous les pays." Ce qu'il entendait par là semble être qu'il est inutile d'attendre des jurés qu'ils condamnent un ou plusieurs de leurs concitoyens pour avoir tué des étrangers, lorsque le meurtre a eu pour cause une haine de races. Autant espérer voir convaincre de meurtre ceux qui tuent des étrangers à la guerre.

Il faut bien dire, cependant, que la machine judiciaire française ne s'est pas arrêtée d'une façon aussi regrettable que la nôtre à la Nou-

vell-Orléans. Les assassins français ont au moins été mis en jugement, bien qu'ils n'aient pas été condamnés. Mais le grand jury de la Nouvelle-Orléans n'a même pas voulu prononcer de mise en accusation. Il a présenté un long rapport sur la méchanceté des Italiens qui ont été massacrés de sang-froid, et il a déclaré qu'il n'était pas "justifié" à proposer des mises en accusation, d'autant mieux que le massacre était l'œuvre "des citoyens les plus en vue, les meilleurs et même les plus respectueux de la loi de cette ville."

GLADSTONE.

Ainsi que le télégraphe l'a annoncé, M. Gladstone a accompli, le 29 décembre, sa 84^e année et il est entré dans sa 85^e.

Il est de beaucoup le doyen des premiers ministres actuels de l'Europe; il pourrait être le père de la plupart de ses collègues du cabinet anglais, et même le grand-père du ministre de l'intérieur, M. Asquith, et du ministre des affaires étrangères, lord Rosebery, qui n'ont que 86 ans à eux deux.

La seule gloire qui lui manque est d'être le doyen de la chambre des communes. Il y est distancé par l'honorable Charles Villiers, né en 1802, par conséquent âgé de 91 ans. Cependant M. Gladstone est un plus ancien député que M. Villiers lui-même. Celui-ci siège à la chambre depuis 1835. M. Gladstone fut élu pour la première fois en 1832 et prononça son maiden speech parlementaire en 1833, il y a 60 ans!

Le grand old man n'a jamais été mieux portant qu'au moment "d'être-trenner" sa 85^e année; et le seul mal dont souffre M. Gladstone, qui a 81 ans et qui a célébrés il y a quatre ans déjà, le cinquantenaire de son mariage avec le célèbre homme d'Etat, est... un gros rhume.

L'AMOUR QUI TUE.

UN DRAME DANS LA FORÊT.

Paris, 30 décembre.

Dans une hutte construite dans la forêt de Gremilly, aux environs de Bar-le-Duc, habitait toute une famille de bûcherons, la famille Liégeois, le père, la mère, sept enfants et le grand-père.

Dans le courant de l'année, la fille de Liégeois, Marie-Ange, âgée de dix-sept ans, alla travailler quelques journées chez le nommé Pérignon, à Nancourt. Celui-ci s'éprit de la jeune fille et raconta qu'à tout prix elle lui appartenait.

Déjà il l'avait demandée en mariage, et elle avait refusé; ce refus du reste était plus que justifié par la disproportion d'âge qui existait entre la jeune fille et Pérignon, qui est âgé de 55 ans.

Le jour du crime il se présenta, pour la seconde fois, à la hutte dans laquelle il pénétra, armé d'un fusil, de chasse à deux coups.

Il demanda de nouveau à la jeune fille si elle voulait se marier avec lui, et ayant encore essuyé un refus, il lui déchargea un coup de son arme en pleine poitrine, puis dirigeant son fusil sur la mère, qui se trouvait à deux mètres à peine, il lui envoya le second coup.

La présence de Liégeois, père, celle des six autres enfants et du grand-père n'empêcha pas l'assassin d'accomplir son double crime.

Liégeois père, et son fils, âgé de vingt ans, s'élançèrent sur l'assassin qui déjà avait franchi le seuil de la porte de la hutte et s'enfuyait; le père lui arracha son fusil des mains et lui en brisa la crosse sur la tête. L'assassin sortit alors de sa poche un revolver chargé à balles, mais il ne put s'en servir; il fut immédiatement enlevé par les deux hommes.

A ce moment, le vieux grand-père sortit et annonça la mort des deux victimes. L'émotion fut telle que Liégeois père et fils lâchèrent l'assassin qui s'enfuit à travers les bois et alla se noyer dans l'étang du Breuil, où son cadavre a été retrouvé le lendemain par la gendarmerie, qui avait organisé les deux victimes ont été traversées de part en part; la mort a dû être foudroyante. L'assassin avait déjà, il y a dix ans, fait feu sur une jeune fille dans des conditions analogues et avait été condamné pour ce fait.

L'UNION
DES CANTONS DE L'EST
ARTHABASKAVILLE 1er FEVRIER 1894.

SIR OLIVER MOWAT.

Le fanatisme livre une guerre acharnée au vénérable premier ministre d'Ontario. L'Empire et le Mail se donnent la main pour exploiter les préjugés et servir aux électeurs d'Ontario la littérature la plus malsaine que l'on puisse imaginer. Lors- que ces journaux n'ont pas dit tout leur pensée dans des articles éditoriaux, ils le font par le moyen de prétendues correspondances anonymes.

Il y a dans ces journaux place pour tous, pour les amis de la P. P. A., pour Mr Cochrane, pour ceux qui dénoncent les Patrons de l'Industrie, pour le Dr. P. Person qui croit que les Patrons de l'Industrie et les conservateurs devraient être du même côté. Enfin, il s'agit d'attaquer Sir Oliver, le vétéran de la politique, et ce défenseur des droits des catholiques, à qui l'on a rien à reprocher, mais qui a le défaut de tenir ces bons toriers dans l'opposition depuis 25 ans. Pour arriver à cette fin, tous les moyens et tous les expédients sont bons, toutes les alliances sont acceptables !

L'esprit pratique des Américains

Si les Américains ne sont pas pratiques, ils n'ont aucune qualité, et cette tendance est poussée jusqu'à l'extrême limite, si l'on en juge par un bill présenté à la législature de l'Ohio.

L'on y propose d'abolir la peine de mort par la pendaison, et d'y substituer l'anesthésie et la vivisection, c'est-à-dire, produire l'insensibilité par le chloroforme et la dissection du corps vivant. Ces législateurs prétendent que la science y gagnerait beaucoup en utilisant le corps des meurtriers pour les études médicales. L'on ne peut pas nier que les cadavres des pendus ne rapportent pas de profits matériels aujourd'hui, cependant il y a quelque chose de répugnant et de brutal dans ce projet de loi, et nous doutons fort qu'il ne soit adopté. Il y a toujours un limite à l'esprit pratique.

Que l'on propose l'anesthésie complète avant l'exécution ; un semblable projet mériterait considération.

SERIEUSES ACCUSATIONS CONTRE LE MINISTRE DE LA MILICE.

L'absence du ministre de la Milice de son département cause beaucoup d'ennuis et de désagréments. Le ministre est absent depuis plusieurs semaines. Beaucoup d'ordres attendent sa signature, et en apparence ses va-et-vient sont inconnus même du Général Herbert. Les nominations, les promotions, les résignations, et toutes espèces d'ordonnances de routine attendent le retour de Mr Patterson.

Ce ministre est à faire le tour de la province d'Ontario, organisant son parti, assistant à des banquets et cabalant pour Mr Meredith, le chef de l'opposition provinciale.

Il nous semble que Mr Patterson devrait recevoir son salaire de son parti et non du public, puisqu'il ne fait l'affaire que d'un parti, et non du pays.

Notre Commerce Agricole.

LE RAPPORT ANNUEL DU DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE.

Le rapport annuel du Ministère d'Agriculture a été publié. Les remarques du ministre sont peu favorables à Mr Bowell et à sa mission en Australie. Il dit qu'une cargaison d'ananas envoyée d'Australie, à titre d'expérience, est arrivée ici en très mauvaise condition, et trop gâtée pour pouvoir être utilisée d'aucune manière. On a aussi envoyé une cargaison d'oranges, mais le coût du fret pour une aussi longue distance, est un obstacle insurmontable ; il absorbe tous les profits. Mr Angers jette donc de l'eau froide sur le projet de commerce avec l'Australie.

Le rapport donne ensuite plusieurs tableaux sur nos exportations pour la dernière année fiscale. L'exportation du beurre a subi une diminution considérable depuis 1886 ; l'exportation du fromage a beaucoup augmenté ; l'exportation des bêtes à cornes s'est à peu près maintenue au même chiffre, mais celle des moutons a diminué considérablement. Le ministre en remarquant le prix peu élevé des produits agricoles, conseille aux cultivateurs du Nord-Ouest une culture variée, et de ne pas se contenter de la culture des céréales. Il avoue que les affaires sont dans un état de dépression considérable au Nord-Ouest.

Lui-même y a fait petite figure quand il y est allé, mais il n'avoue pas cela ! Il n'y a pas de doute qu'un vent de réforme souffle dans le Nord-Ouest, et que dans cette partie du pays naguère si conservatrice, le gouvernement tory sera archi-

battu aux prochaines élections. La politique tory a absolument paralysé l'avancement de l'agriculture dans ces vastes plaines exclusivement destinées à cette industrie.

L'élection de M. de Mun.

Une dépêche de Paris annonce que le comte de Mun, l'ancien député non réélu du Morbihan, vient d'être élu député par les électeurs de la 2e circonscription de Morlaix (Finistère).

M. de Mun avait publié une circulaire électorale dans laquelle il déclarait que "c'est un devoir, à l'heure présente, pour les serviteurs de Dieu et de la France, de ne pas se dérober aux combats de la vie publique". M. de Mun ajoute qu'il est resté fidèle aux déclarations qu'il adressait, en 1876, aux électeurs du Morbihan... Il disait alors :

Convaincu que la foi catholique, est, dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre politique, la base nécessaire des lois et des institutions, que, seule elle peut porter remède au mal révolutionnaire, couler ses élites, et assurer ainsi le salut de la France, j'ai la ferme résolution que quel que soit le terrain où Dieu m'appelle à le servir, de me vouer sans réserve à la défense de ses principes.

Catholique avant tout, il a respecté cet engagement et suivi les conseils du pape Léon XIII, "en acceptant la forme de gouvernement établie, pour servir librement les intérêts religieux, conformément à la direction de celui qui en est le juge suprême.

C'est également sur les principes catholiques, ajoute M. de Mun, que s'appuie mon programme social.

Pour lutter contre le socialisme athée, matérialiste et révolutionnaire, il faut lui opposer l'affirmation de la loi divine, l'application des doctrines de l'Evangile et l'exécution sincère des réformes que commande la justice.

L'encyclique du pape sur la condition des ouvriers a posé les principes et tracé le cadre de ces réformes. Mon programme n'en est que la mise en pratique.

M. de Mun promet aux électeurs du Léon d'être le fidèle défenseur de leurs intérêts particuliers. Il revendiquera notamment toutes les réformes qui pourront soulager l'agriculture et favoriser dans la région bretonne l'élevage du cheval. L'ancien député de Pontivy terminait sa profession de foi par cet appel : "Catholiques ! soyez tous debout, tous unis, pour Dieu et pour la patrie !"

M. de Mun remplacera à la chambre un autre député catholique, M. de Kermenguy, qui avait été élu le 20 août dernier et qui est mort, il y a quelques semaines.

A Saint Vincent de Paul.

L'hon. M. Laurier et ses amis acclamés.

Montréal 26 janvier.—Le comté de Laval commence à voir que le gouvernement fédéral ne possède pas la confiance du peuple. Ce comté, jusqu'aujourd'hui, a toujours été un château fort conservateur, mais il est très probable qu'au prochain parlement il sera représenté par un libéral au lieu de l'être par le ministre actuel des Travaux Publics.

L'ovation faite hier après-midi, à St. Vincent de Paul, au chef du parti libéral, l'hon. M. Laurier, est la preuve la plus évidente du revirement de l'opinion publique dans ce comté. Les trois principaux organisateurs de l'assemblée d'hier étaient MM. Lussier, Germain et Joubert, trois vieux conservateurs de l'école Cartier-Chapleau qui trouvent que les chefs du parti tory ne représentent plus leurs idées.

M. Lussier a présidé l'assemblée. Le premier orateur a été M. Thomas Fortin, avocat de Montréal, qui a souhaité la bienvenue à M. Laurier.

M. le notaire Germain, l'un des vieux conservateurs qui se sont déclarés pour le parti libéral, présenta ensuite, au nom des électeurs, une adresse à l'hon. M. Laurier. Cette adresse fait allusion en termes flatteurs aux services rendus au pays par M. Laurier, à l'honnêteté dont il fait preuve dans l'accomplissement de ses devoirs parlementaires et au zèle qu'il déploie pour l'avancement du Canada.

Quand M. Laurier s'est levé pour répondre, il a été salué par les applaudissements prolongés de l'assemblée tout entière. Il remercia les électeurs du comté de l'adresse qu'on venait de lui présenter et surtout des déclarations encourageantes relatives au changement dans l'opinion. L'orateur discuta ensuite au long toutes les questions du jour.

M. Laurier termina en faisant un appel chaleureux à tous les hommes qui aiment leur pays et ses institutions, leur demandant de s'unir et de travailler de concert pour le bien général du pays tout entier. Cet appel fut reçu par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

M. Tarte, M. P., traita au long la question des écoles séparées et obtint aussi un grand succès.

M. Rodolphe Lemieux, B. C. L., de Montréal fit ensuite un éloquent discours et fut suivi par M. J. A. Drouin B.C.L., aussi de Montréal.

L'assemblée s'est dispersée après avoir acclamé de nouveau M. Laurier, M. Tarte et les autres.

Lundi dernier, 22 janvier, l'Estéar publiait, au sujet du nouveau tarif américain, une dépêche de New-York qui a créé une certaine sensation.

Elle a fait le tour de la presse des deux langues. Elle méritait cette attention, car elle nous venait d'un homme bien important, qui nous communiquait la nouvelle à l'exclusion de tous les autres journaux du pays.

Il était dit dans cette dépêche que le "National Board of Trade", composé de délégués de toutes les chambres de commerce des Etats-Unis, devaient se réunir le jeudi suivant et prendraient au sujet du tarif une attitude extrêmement sérieuse pour le Canada.

Ce corps, peut-être le plus puissant dans le monde des affaires chez nos

voisins, devrait demander au Congrès de suspendre l'application des clauses du tarif comportant libre-échange avec le Canada jusqu'à ce que le Canada ait adopté une politique de réciprocité, ce qui serait constaté par une proclamation du Président des Etats-Unis.

Ce que notre correspondant avait prévu s'est réalisé à la lettre.

Le "National Board of Trade", réuni à Washington jeudi dernier, a adopté des résolutions comportant ce qui suit :

Messieurs du Congrès, nous vous recommandons l'adoption du bill Wilson, reformant notre tarif douanier. Nous vous recommandons cependant de suspendre l'application des clauses affectant le Canada jusqu'à ce que ce pays nous ait fait savoir s'il entend faire échange de concessions avec nous. S'il agit dans ce sens, le Président pourra lancer une proclamation mettant à effet les clauses réservées. Sinon, ces clauses resteront caduques.

Si le Congrès adopte cette manière de voir, le gouvernement canadien va être singulièrement embêté. Il ne pourra plus en effet invoquer comme excuse, pour ne pas opérer de réformes dans notre tarif, que les Américains ne veulent pas en faire autant.

Notes politiques.

Encore un honnête député conservateur :

M. Henderson, député tory du comté de Halton, vient de faire destituer un vieux maître de postes de 35 ans de service à Georgetown et a fait nommer son fils à sa place.

Voilà les gens qui parlent de népotisme !

Le gouvernement d'Ottawa a adopté un ordre-en-Conseil permettant aux régiments américains de venir au carnaval de Québec en costumes militaires et avec leurs armes.

Il n'a pas besoin de craindre, notre gouvernement, que l'on se batte.

N'était la crainte de déplaire à la P. P. A., on verrait peut-être se renouveler entre Canadiens et Américains les scènes inoubliables de Paris et de Toulon entre français et russes.

La-bas, en effet, on respecte les croyances de toute le monde, et ceux qui veulent fonder la discorde sont traduits devant les tribunaux comme des félons.

On annonce qu'il va être fondé une loge des P. P. A., à Montréal ; ce sera la première loge dans la province de Québec.

Un chef conservateur Anglais très éminent sera le haut dignitaire de cette niche de fanatiques.

Le chef des Indiens l'été de Boule dont la réserve est à St-Michel des Saints, comté de Berthier, s'est rendu à Ottawa pour demander au ministre de l'Intérieur un supplément de provisions et l'agrandissement de la réserve.

Il prétend que les Indiens meurent de faim.

Le ministre a fait la réponse usuelle : *to-morrow !*

Difficultés fiscales :

La Chambre de Commerce d'Halifax demande l'entrée libre du sucre jusqu'au No 16 du Dutch Standard.

La Chambre de Commerce de Toronto demande l'entrée du coke en franchise.

M. Foster demande : à réfléchir ?

La *Fortit* est aux prises avec l'*Univers* de Paris à propos des articles que celui-ci a publiés sur le compte de l'hon. M. Mercier.

Cette bagarre entre les deux pieux organes est un spectacle fort intéressant, mais peu rassurant pour ceux qui croient aux inspirations célestes.

Le *World* de Toronto, journal rédigé par M. McLean, député conservateur à la chambre d'Ottawa, annonce avec gros titres que le gouvernement de Sir John Thompson a décidé de ne pas désavouer la législation scolaire du Nord-Ouest. Par cette législation, les écoles publiques sont substituées aux écoles séparées.

On a exercé la plus puissante pression auprès du premier ministre d'Ottawa, ajoute le *World* : la hiérarchie catholique a tout mis en mouvement pour obtenir un désaveu, mais sir John Thompson et ses collègues ont pris la détermination de ne pas intervenir dans les affaires du Nord-Ouest, pas plus qu'ils ne sont intervenus dans les affaires scolaires du Manitoba.

Les P.P.A., ont enfin découvert comment leur rituel et la formule de leur serment a pu être rendue publique au Canada, en dépit de toutes leurs précautions.

Leur règlement étant copié sur celui des A. P. A., des Etats-Unis dont ils sont une dégenérescence, ils avaient fait venir des ballots de rituels des Etats-Unis.

La douane canadienne a ouvert ces ballots, s'est emparée de quelques manuels et les a communiqués à la presse. De là l'indiscrétion qui a pu faire faire connaître le caractère fanatique de cette méprisable association que sir John Thompson n'a pas encore répudiée.

La Chambre de Commerce de Montréal proteste contre l'introduction au péniencier de Kingston de la fabrication de la corde ; les condamnés à mort protestent encore bien plus.

On sait que la Chambre a voté l'année dernière \$20,000 pour l'installation de cette manufacture.

On n'a rien dit alors ; les bons bleus n'ont rien dit, c'était Baptiste qui payait ! Maintenant, ils vont se faire serrer ; c'est bien fait !

Sir John Thompson n'a pas encore dénoncé la P.P.A.

Il reste lié par la déclaration de son

collègue, l'honorable M. Paterson, qui l'a approuvé au banquet de Windsor.

Une dépêche au *Star* annonce que l'hon. A. S. Hardy, membre du gouvernement d'Ontario, va démissionner pour se porter candidat pour les Communes.

Samedi, à Montréal, au milieu d'un grand concours d'amis, ont eu lieu, les funérailles de M. Louis, Alphonse, Paris Barthe Inspecteur de la Compagnie d'Assurance, "La Standard."

M. Barthe était le fils de feu Joseph Guillaume Barthe, ancien député et auteur du "Canada Reconnu par la France" et autres ouvrages canadiens ; il était aussi le frère de Madame Joseph Lavergne, et de Madame James H. Goodhue, de Riverside, Californie.

M. Barthe avait épousé Mademoiselle Stewart, fille unique de feu James Stewart, Eer., de Hamilton, Ontario.

Il n'était âgé que de quarante ans. Il laisse neuf enfants et une épouse inconsolable. Nous offrons nos condoléances les plus sincères à sa famille.

NOTES LOCALES.

L'hon. juge Plamondon a accordé, dans la cause de Johnson vs. Goodfellow pour dommages, les conclusions de la requête du demandeur, demandant délai pour plaider jusqu'à la décision de son procès criminel, vu qu'en donnant des moyens de défense maintenant, cela pourrait préjudicier à son procès pour assassin. Il ne sera pas tenu à plaider à l'action en dommages avant le dix avril prochain.

Hier une cause très importante a été plaidée devant la cour du banc de la reine en appel à Québec. C'est la cause de Lamonde de Montagny vs. Lavergne, Régistrateur du comté de Montagny, et Casgrain, Procureur Général de la province de Québec.

Dans cette cause se soulève la constitutionnalité de la taxe de 1 1/2 pour cent sur les transferts d'immeubles. L'hon. juge Pelletier, a décidé que cette taxe était constitutionnelle ; de là, l'appel.

M. Choquette, M. P., occupe pour l'appelant avec l'hon. F. Langelier, C.R., comme conseil.

Le gouvernement est défendu par MM. Bender, Belleau, Stafford et Belleau.

Si Lamonde gagne cette cause le gouvernement n'aura plus le droit d'imposer de taxes sur les transports et ventes d'immeubles.

Pour notre part nous souhaitons bien au demandeur de gagner sa cause, ce qui mettrait fin à cette taxe aussi injuste et inique que vexatoire.

M. Rivet, agent de la célèbre maison J. E. N. Pratte, marchand et manufacturier de pianos de Montréal, est en ce village.

M. et Mde Henri Laurier, M. et Mde Méthot, sont partis hier pour le Carnaval de Québec.

M. Adolphe Daveluy, de Ste Anne du Sault, a fait cadastrer le village de cette localité.

MM. F. Baril de Warwick, et J. E. Bourbeau de Tingwick, étaient ici ces jours derniers.

M. Félix Ricard de cette paroisse, est décédé samedi dernier ; ses funérailles ont eu lieu mardi matin.

M. Joseph Gosselin, cultivateur demeurant dans le 11e rang de Chester, est dangereusement malade.

M. John Careau, qui tenait une tannerie dans ce village depuis huit ans, profite de l'occasion de la vente de sa tannerie pour remercier le public de l'encouragement qu'il en a eu.

MM. Thomas Baril, Pierre Mahen, Aug. Quesnel, Léon Mahen et J. Trotier, sont revenus lundi dernier du Domaine de Gentilly, où ils étaient allés à la chasse au chevreuil.

Le Collège du Sacré-Cœur a perdu vendredi dernier, un jeune novice mort de la grippe.

N'oubliez pas les soirées dramatiques et musicales qui auront lieu les 4 et 6 février courant, à Victoriaville. Ces soirées sont au profit de la Société Saint Jean-Baptiste de Victoriaville. Ça promet d'être amusant.

APPRENTI DEMANDÉ

M. C. Couillard, charpentier-ménisier, d'Arthabaskaville, a besoin d'un apprenti. Conditions avantageuses.

M. Joseph Faucher, de Victoriaville, désire annoncer qu'il entreprendra de clipper les chevaux et qu'il garantit de donner satisfaction.

Nouvelles du District

Victoriaville.

L'honorable sénateur Alphonse Desjardis, maire de Montréal, et A. S. Hamelin, écuyer, négociant, aussi de Montréal, président et vice-président de la Banque Jacques-Cartier, étaient à Victoriaville, lundi dernier. Ils sont retournés le même jour, après avoir approuvé une avantageuse transaction, commencée et menée à bonne fin par M. Achille Marchand, l'habile gérant de la Banque en cette ville.

Une société vient de se former entre M. Paul Tourigny, marchand et maire de la ville de Victoriaville, et M. William Farley, manufacturier de cuir et ci-devant maire de St Valère de Bulstrode, sous les nom et raison de Farley & Tourigny, pour faire le com-

merce de cuir. La principale place d'affaires de la société est à Victoriaville, où ce nouveau genre de commerce va procurer de l'ouvrage à un grand nombre de personnes.

C'est M. Paul Tourigny qui a pris l'initiative de cette entreprise, qui doit être une source de revenus considérables pour la ville et la classe ouvrière en particulier. A propos, un homme sérieux disait que s'il y avait deux ou trois personnes, comme M. Tourigny à Victoriaville, il n'y aurait pas de pauvres.

L'existence de cette nouvelle société va également valoir à notre ville, la présence d'un excellent citoyen, dans la personne de M. William Farley qui se propose d'y fixer bientôt définitivement le lieu de sa résidence. C'est là une acquisition ; en effet, M. Farley est un homme d'expérience, non seulement dans l'industrie, mais dans le commerce en général, et en agriculture, à laquelle il prend un vif intérêt. Sa probité dans les transactions est devenue proverbiale. Il est le bienvenu au milieu de nous.

Communiqué.

Victoriaville, 31 janvier 1894.

Ste-Julie.

M. Louis Huard, annoncé dans ma dernière, gravement malade, est décédé dimanche matin. M. Huard est un des premiers colons de Ste Julie. Il était âgé de 54 ans.

M. Protas Dion est malade depuis quelques jours.

La Rév. R. Labbé, curé de Ste Anastasie, a failli être victime d'un accident ces jours derniers ; son cheval a pris l'épouvante et rendu à la traverser du chemin de fer, au lieu de continuer sur la voie publique il a pris la voie ferrée. M. Labbé ne lâcha pas prise et parvint à l'arrêter, après avoir fait quelques arpents à côté de sa carriole, heureusement que la voie était libre, il en a été quitte pour la perte de son fouet et un petit mal de reins.

Une tempête de neige, des mieux conditionnée nous est arrivée, lundi soir. Le courrier ne nous a emporté la malle que vers midi et n'a pas osé entreprendre le voyage d'Inverness.

Tingwick.

Le cercle agricole de Chénier a fait l'acquisition d'un bœuf de race Jersey enregistré avec licence du poids de 1300 lbs., qui coûte \$80.60. Il est aux soins de M. Nil McNeil pour un an, il le tient pour le service des membres du cercle, moyennant la somme de \$50.

Le Dr U. Grignon de Ste Adèle, comté de Terrebonne, membre du conseil d'agriculture de cette province, donnera ici, dimanche, le 4 février, après la grand-messe, une conférence sur l'agriculture.

M. J. E. Bourbeau, marchand, a fait faire de grandes réparations à son magasin et à sa résidence, ce qui donne à l'ensemble une apparence magnifique.

M. le notaire Lessard a transporté la semaine dernière son bureau, qui était depuis longtemps chez M. Laframboise, à sa nouvelle résidence qu'il habite depuis un mois. Ce bureau et cette résidence sont d'un goût des plus moderne.

Un boulanger et un sellier sont établis au village depuis la semaine dernière, nous leur souhaitons succès.

M. Alexis Goudreau de Wotton, est venu le 25 courant, ouvrir une boutique de forge aux moulins de M. Honoré Cantin. Nous lui souhaitons beaucoup d'ouvrage, ce qui ne paraît pas lui faire défaut.

Le 22 janvier, ont eu lieu les funérailles de Mme veuve Jean-Baptiste Dubois au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Ham-Nord.

Notre pasteur M. Lemire est à faire la visite des familles.

Etaient en visite M. et Mme F. Gargantigny, mariés depuis peu. M. Gargantigny est un français de la Suisse française ; il a quitté son pays depuis onze ans, et a servi dans la police montée à Régina, N. O. Sa dame est Canadienne.

Ils étaient les hôtes de M. P. Blais, leur cousin, qui en leur honneur donna une soirée où se réunirent ses nombreux parents et quelques amis.

M. Gargantigny s'y est montré le vrai type français, plein de verve, d'esprit de délicatesse, et surtout patriote comme on l'est à la vieille mère patrie.

Somerset.

Plessisville 26 janv. 1894.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai le regret de vous annoncer la mort de madame S. Belleau, arrivée ce matin, à l'âge de 75 ans.

Je crois devoir me servir des colonnes de votre journal pour offrir à notre distingué ami et concitoyen M. S. Belleau, l'expression de nos plus vives sympathies dans le malheur qui vient de le frapper. Madame Belleau était la mère de M. S. Belleau de la maison Z. Paquet, Québec, et de M. Geo. Belleau de la maison J. B. Rolland & fils, Montréal.

UN ABONNÉ.

Dimanche matin la nouvelle d'une mort presque subite nous prenait par surprise, Mde Joseph Guay, belle-mère de notre ami M. J. Z. Triganne, succombait à une maladie de cœur, dont elle souffrait depuis quelques mois.

Les funérailles de Mde Guay, ont eu lieu mardi à l'église St Roch de Québec. La défunte était âgée de 73 ans. La famille Triganne verra bien accepter nos sincères condoléances et nos vives sympathies dans le malheur si soudain et si imprévu qui vient de la frapper.

Madame Guay était l'épouse de feu Joseph Guay, en son vivant marchand de cuir de St Roch, Québec.

Ste-Hélène de Chester.

MARIAGE.—Le 14 janvier, M. Alfred Gagné conduisait à l'autel, Mlle Désilda Belavance, fille de M. Ephrem Belavance.

LAVERGNE & FAUCHER, NOTAIRES, Arthabaskaville.

NEGLIGES

Toux et Rhumes Enracinés Guéris sûrement par Allen's Lung Balsam.



CHEMIN DE FER — DU — GRAND TRONC.

CARNAVAL de QUEBEC,

Du 29 Janvier au 3 Février 1894

Des billets de retour, de première classe seront vendus comme suit :

PRIX D'UN SIMPLE PASSAGE

De Montréal et des stations au Sud et à l'Est en Canada.

Billets émis depuis le 27 janvier jusqu'au 2 février inclusivement, pour aller ; bons pour revenir de Québec, pas plus tard que le 5 février 1894.

Le Grand Tronc, en arrivant à Québec, donne aux passagers l'avantage d'un panorama de la cité historique, de ses fortifications, de l'anse de Wolfe, des Plaines d'Abraham, de la Terrasse Dufferin, de l'Île d'Orléans et des Chutes Montmorency.

2 Février 1894

Train Spécial et d'excursion

Départ de la Station d'Arthabaska à 10.20 hrs., du matin arrive à Lévis à 1 hrs., p.m. Part le même soir de Lévis à 11.05 hrs., p. m.,

Billets de retour, prix d'un seul passage \$2.10.

Pour billets et toutes informations, s'adresser aux agents H. Guibé, Arthabaska Station, Mde E. R. Pelletier St-Ferdinand, J. A. Hébert, Stamford, G. H. Johnson Warwick et à L. LAVERGNE, Agent, Arthabaskaville.

St LAWRENCE HALL

Nos. 135 à 139, Rue St Jacques, MONTREAL. HENRY HOGAN, Propriétaire.

L'Hotel le mieux connu de la Puissance du Canada.—Jan. 24.—1a

London Guarantee and Accident Co. Lt. CAPITAL \$1,250,000.00

Polices de garantie et de cautionnement émises pour tous ceux occupant une position du gouvernement, et à tous ceux chargés de faire des collections et occupant un poste de confiance. Polices contre les accidents émises pour \$5.00 par \$1,000. Paye \$5.00 par semaine, pendant la maladie ou \$1,000 à la mort. Bureau à Montréal, No. 180 Rue St Jacques.

L. LAVERGNE, Agent, Arthabaskaville.

L'IMPERIALE Compagnie d'assurance Limitée CONTRE LE FEU DE LONDRES (Etablie en 1803.)

CAPITAL SOUSCRIT.....\$6,000,000
CAPITAL PAYÉ..... 1,500,000
FONDS INVESTIS D'AUTELA 8,000,000
Bureau à Montréal, 107, Rue St Jacques.
L. LAVERGNE, Agent, Arthabaskaville.

MARBRERIES de VICTORVILLE —TENUE PAR— Z. DUCHARME SCULPTEUR Sur marbre pierre et granit.

A toujours en mains du granit rouge et granit gris, marbre et pierre de taille. Se charge de la confection de monuments épitaphes, poteaux et clôtures pour cimetières. Conditions faciles.—Prix modérés. Ouvrage de première classe. ZEPHIRIN DUCHARME, Victoriaville 23 janvier 1894.

Terres a vendre

POLITIQUE.

JOYEUX MINISTRES.

Nous annonçons l'autre jour qu'une déléguée de Québec est allée à Ottawa pour demander au gouvernement de venir en aide aux victimes ou aux parents des victimes de la catastrophe qui s'est produite sur l'Intercolonial, à St-Joseph de Lévis, en décembre 1891.

Les tribunaux ont renvoyé les pétitions de droit qui ont été faites à ce sujet. Mais les intéressés espèrent maintenant obtenir l'aide du gouvernement sans avoir recours à des procédures judiciaires.

L'hon. M. Angers, ministre de l'agriculture, a offert un dîner aux délégués qui ont ensuite été présentés à sir John Thompson, sir A. P. Caron et l'hon. M. Oumet.

Leur requête, leur a-t-on dit, sera prise en considération par le cabinet.

Et voilà trois ans que ces pauvres gens attendent, réquisitionnent et pétitionnent sans résultat.

Enfin leurs avocats ont toujours obtenu quelque chose : M. Angers leur a payé à dîner.

Ah ! si ces pauvres réclamants étaient des bons chiens, ce serait vite réglé !

Pas un seul journal conservateur français de notre province n'a annoncé que le délai pour désavouer la loi abolissant les écoles catholiques dans les Territoires devait expirer samedi.

Pas un seul bleu, trop fanatique pour lire un journal libéral, ne saura donc jamais que le gouvernement fédéral vient de dépouiller encore une fois les catholiques d'un droit sacré, garanti par les traités.

Il n'y a pas à le nier, sir John Thompson est un finaud. "Si je rends justice aux catholiques, se dit-il, je vais soulever une tempête parmi les protestants. Si je leur refuse justice, personne ne dira un mot. Adoptons donc la dernière méthode."

A quoi nous servirait-il de briser ce silence par des articles enflammés ?

On nous répondra que c'est aux évêques qu'il appartient de défendre les écoles catholiques et qu'intervenir dans leurs devoirs, c'est vouloir leur faire la leçon.

Vient-on une illustration de ce qu'est le vrai libéralisme ?

Prenons l'exemple de M. Blake, le prédécesseur de M. Laurier à la direction du parti libéral au Canada.

Inspiré par le désir de faire triompher un grand principe, celui de donner à la catholique l'Irlande son autonomie, le droit de se gouverner, lui protestant, quitte son bureau d'avocat—le mieux payant au pays—sa famille et ses amis, traverse la mer et va porter à nos co-religionnaires de là-bas l'aide de sa parole et de son active co-opération.

Remarquons en passant que les députés aux Communes anglaises ne reçoivent aucune indemnité.

Il traverse la mer trois ou quatre fois l'an. Il va porter la parole sur tous les points de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Il visite les Etats-Unis dans le même but. Il organise des souscriptions, versant lui-même \$1,000 pour aiguillonner le zèle des irlandais catholiques.

A quoi attribuer tant de dévouement de la part d'un protestant pour obtenir la libération d'un pays catholique ?

Uniquement à l'idée libérale bien comprise qui passionne les grands cœurs et les grands esprits.

Le tory est arrogant et dominateur. Il croit qu'un catholique ou un paysan doit rester dans un rôle d'esclave. Il considère de son devoir de l'écraser s'il ose réclamer égalité devant la loi.

Le libéral est au contraire conciliant. Son éducation, l'exemple de ses chefs depuis un siècle, le poussent à tendre la main à l'opprimé et à réclamer justice égale pour tous, quelles que soient leurs conditions de fortune.

Ah ! que nous nous sentons fiers d'être des libéraux lorsque nous voyons M. Blake à l'œuvre, sir O. Mowat, M. Laurier, M. Edgar, M. Mills et les autres de nos chefs lutter corps à corps avec les fanatiques au risque de perdre les bénéfices de luttres si pénibles !

Les Etats-Unis et Hawaï.

Washington.—Parmi les résolutions pendantes au sénat au sujet de la question d'Hawaï se trouve la suivante, qui a été présentée par M. Turpie, membre du comité des affaires étrangères :

Résolu, que des faits et des documents qui nous ont été soumis par le pouvoir exécutif et des renseignements recueillis d'autres sources, il résulte qu'il n'est ni sage, ni opportun, ni conforme au caractère et à la dignité des Etats-Unis d'examiner davantage en ce moment soit le traité soit le projet d'annexion du territoire hawaïen aux Etats-Unis ; que le gouvernement provisoire de ces îles ayant été dûment reconnu, les plus hauts intérêts internationaux exigent qu'il suive sa propre politique. Une intervention étrangère dans les affaires politiques de ces îles sera considérée comme un acte d'infamie envers le gouvernement des Etats-Unis.

Depuis le 3 janvier, le sénat est saisi d'une résolution à peu près analogue de M. Frye, qui condamne une intervention du gouvernement américain "soit par influence morale soit par force physique pour le rétablissement de la reine ou le maintien du gouvernement provisoire," et qui demande que les forces navales des Etats-Unis ne soient employées qu'à protéger la vie et les biens des citoyens américains.

—Aphorismes sur la femme :
Belle—elle vous trahira.
Laid—elle vous déplaîra.
Pauvre—elle vous ruinera.
Riche—elle vous dominera.
Sotte—elle vous abrutira.
Spirituelle—elle vous blaguera.
Etc., Etc.

Oui, mais le moyen de s'en passer !

LA MINE PERDUE

CONTE CALIFORNIEN.

Chaque jour, à l'heure de la sieste, quand tout reposait dans le rancho, Techina, la fille de don Andrés, gravissait la colline et venait s'asseoir à l'ombre du vieux rocher dont la cime dentelée se mire dans les eaux bleues du Sangre de Dios. Juan l'attendait, et tous deux s'oubliaient en de douces causeries, faisant des rêves de bonheur.

Juan et Techina s'aimaient, mais, hélas ! d'un amour sans espoir ; Juan était pauvre ; il n'avait rien, rien au monde que sa jeunesse, sa mâle beauté, sa force et son amour.

Qu'était cela pour don Andrés, le plus riche ranchero du pays ? Les chèvres qui couraient aux flancs abrupts de la montagne étaient à lui ; à lui les troupeaux qui paissaient dans la plaine sous la garde des vaqueros ; à lui encore les champs qu'arrose le Sangre de Dios, où se balançaient, bercées par la brise, les hautes tiges des maïs et les moissons dorées.

Juan et Techina s'aimaient. Tout à leur amour, ils n'avaient jamais songé que don Andrés pût refuser d'unir la richesse de sa fille à la misère de Juan. Mais un jour, le vieux ranchero prévint Techina qu'il l'avait promise à don Pablo, dont la fortune égalait la sienne.

La jeune fille pria, supplia ; prières et supplications inutiles ; le vieillard répondit :
—Je veux !

A genoux près de Techina, qui lui disait sa peine, Juan se taisait ; mais quand la pauvre désolée se leva pour gagner le rancho, Juan l'arrêta :

—Ma Techina chérie, jure moi que tu m'aimes, que tu m'attendras, et moi aussi, je serai riche !

—Je t'aime, Juan ; je n'aurai jamais que toi pour époux ; je le jure devant Dieu qui nous écoute, qui nous voit !

Pendant trois jours Techina vint s'asseoir à l'ombre du vieux rocher ; mais Juan n'était pas là. Pendant trois jours, elle l'attendit en vain, dévorée d'inquiétude, brisée de chagrin.

Un soir, près du rancho, Juan parut devant elle ; ses grands yeux noirs brillaient de plaisir.

—Console-toi ma Techina, dit-il en lui prenant les mains, sèche tes larmes, ma chérie ; demain nous serons heureux, car demain, moi aussi je serai riche ! J'aurai tant d'or, vois-tu, que les plus puissants me salueront jusqu'à terre. Je veux mettre à tes pieds une dot de reine, ma Techina, et, pour nos épousailles, le parer d'une robe plus brillante, plus belle que celle de la Madone !

Techina crut que Juan devenait fou. —Oui, nous serons heureux, car j'ai trouvé le secret de la mine, de la vieille mine où, depuis des siècles, dorment des monceaux d'or plus gros que le rancho de ton père, plus gros que la montagne.

—Tais-toi, Juan ! s'écria la jeune fille. Tais-toi ! Ne sais-tu pas que le secret de la mine est mortel ?

—Les Indiens le disent, Techina, mais je ne le crois pas. Le secret de l'or tue ceux qui veulent s'en emparer par amour des richesses ; mais il ne peut tuer celui qui le cherche pour posséder la femme qui l'aime, surtout quand cette femme c'est toi, ma Techina tant aimée.

Il y avait une légende à Los Angeles ; autrefois, disaient les Indiens, des étrangers vinrent dans le pays. Ils creusèrent le sol et découvrirent l'or. Ils forcèrent les habitants à extraire le précieux métal ; mais comme si la terre eût voulu défendre les richesses qu'elle cache dans son sein, tous ceux qui travaillaient dans la mine tombaient frappés d'une mort étrange. Alors les Indiens s'enfuirent, et les étrangers quittèrent la contrée. Quand ils furent partis, les habitants revinrent, et, roulant des pierres devant le souterrain, ils en bouchèrent l'entrée, puis ils répandirent le bruit que le secret de l'or était mortel.

Juan connaissait la légende, et, pendant longtemps, il avait partagé la croyance populaire. Mais que n'aurait-il pas tenté pour obtenir la Techina qu'il aimait ! Bravant le danger, il avait cherché et découvert l'endroit où jadis s'ouvrait la mine.

Une fois maître du secret, il attaqua la muraille de roches amoncelées où, depuis des siècles, les graines apportées par le vent avaient germé, étaient devenues des arbres dont les racines puissantes formaient maintenant comme des liens qui retenaient les pierres.

Juan dit tout cela, Techina se laissa convaincre, et, quand ils se quittèrent, ce soir-là, ils avaient oublié les heures de tristesse et de désespérance.

Le lendemain, dès l'aube, Juan reprit son travail, et tout le jour, armé d'un pic, il frappait le roc. Parfois, quand il s'arrêtait pour prendre un instant de repos, il se prenait à douter et se demandait si jamais il parviendrait à disjoindre ces pierres cimentées par les siècles. Mais il pensait à Techina, et, d'un bras que rien ne semblait pouvoir lasser, il reprenait son œuvre. La nuit venue, il regagnait sa demeure en se disant :

—C'est pour demain.

Vers cette époque, des hommes du Nord vinrent dans le pays ; ils arrivèrent à Los Angeles armés d'instruments étranges avec lesquels ils mesuraient le sol, arpentaient la vallée où coule la Sangre de Dios, et calculaient la hauteur des montagnes ; puis, par places, ils plantaient des piquets ornés de petits drapeaux rouges. C'étaient des ingénieurs américains ; ils étudiaient le tracé d'un chemin de fer.

Parmi ces hommes, un seul ne prenait aucune part aux travaux de ses compagnons. Tout le jour, il parcourait la montagne, frappant les rochers d'un petit marteau d'acier, ramassant soigneusement les pierres qu'il détachait de la masse. Il se nommait Atkins, et les habitants le regardaient comme un fou.

Plusieurs fois, il rencontra Juan se rendant à son travail, son pic, sur l'épaule ; de loin, il le suivait, l'épia, et la

nuit, en son absence, il vint s'assurer des progrès de son entreprise. Alors, le visage d'Atkins, si calme et si froid d'ordinaire, s'éclaira d'une expression étrange. Lui aussi cherchait la mine ; lui aussi connaissait la légende ; les menaces de mort proférées contre l'imprudent qui violerait le secret de l'or le faisaient rire.

Cependant, les travaux de Juan avançaient : quand son pic frappait la muraille, elle rendait, par instants, un son creux auquel il ne pouvait se tromper ; il allait enfin atteindre le but. Avec la certitude du succès, la joie renaissait dans son cœur, et cette joie, Techina la partageait, mais non sans mélange : comment chasser complètement le souvenir de la légende ? De noirs pressentiments l'assaillaient sans cesse.

Un soir, dans la petite chapelle, Techina pria la Madone : elle lui demandait de bénir leur amour, et dans sa belle robe d'azur brodée de palmes d'or enrichies de pierres fausses, qui brillaient à la lueur des cierges, la vierge, toute blanche, lui souriait.

Son nom, prononcé tout près d'elle, la fit tressaillir.

—Techina, murmura une voix bien connue.

C'est Juan qui l'appela. La jeune fille se leva et suivit son fiancé.

—Techina, chère Techina, disait Juan en l'entraînant dans l'ombre des grands arbres, demain verra mon triomphe et ma joie ; demain, j'aurai pénétré dans la mine ; je me suis frayé un chemin au milieu des pierres entassées par les Indiens ; mais je veux que tu sois la première à voir les trésors que je te donne ; demain, tous deux, nous entrerons dans le souterrain, puis nous y conduirons ton père, pour qu'il juge si la dot est assez belle.

—Ah ! Juan, comme je t'aime ! comme je suis heureuse ! Mais, j'ai peur.

—Et moi, Techina, je ne crains rien. La légende a menti ! J'ai trouvé le secret de l'or, et quand la dernière pierre a roulé, me montrant toute grande l'entrée de la sombre galerie, je n'ai pas tremblé. Non, ma Techina tant aimée, je ne crains rien ; tu m'aimes, et je suis riche !

Le lendemain, à l'heure de la sieste, quand tout reposa dans le rancho, Techina gravit la colline et vint au pied du vieux rocher. Appuyé sur son pic, devant le grand trou noir ouvert au prix de tant de peine, Juan l'attendait, plus heureux qu'un roi, plus fier qu'un conquérant.

Tremblante, Techina s'approchait, mais elle n'osait se pencher : il lui semblait que de l'ouverture béante allait sortir la mort.

—La légende a menti, Techina, s'écria Juan ; le secret de la mine ne tue pas ! Il avait à peine achevé, qu'un petit bruit sec retentit, un flocon de fumée blanche s'éleva du buisson voisin, et Juan roula, sans vie, aux pieds de Techina.

Immuable, muette, cramponnée à la roche pour ne point tomber, Techina regardait Juan frappée d'une terreur folle.

Un bruit sec retentit, un flocon de fumée blanche s'éleva du buisson, et Techina s'abattit sur le corps de son fiancé. Ils étaient unis pour toujours.

Alors, un homme parut. C'était Atkins. Il considéra un instant ses deux victimes, et, glissant deux cartouches dans son revolver, il s'éloigna en murmurant :

—Le secret de la mine tue ceux qui l'ont découvert ; maintenant, je peux l'exploiter sans crainte.

Paris, janvier.

Une dépêche de Laval, chef-lieu de la Mayenne, annonce que le curé d'Entrammes, près de Laval, a été trouvé mort hier. Il avait été assassiné et les soupçons se sont portés sur le vicar de l'endroit, l'abbé Bruneau. L'enquête n'a fait qu'augmenter ces soupçons et le vicar a été arrêté ce matin.

Une autre dépêche dit que le corps de l'abbé Fricot, curé d'Entrammes, a été trouvé dans un puits situé dans son jardin. Le crime a dû être commis mardi ou on pense qu'une lutte terrible a eu lieu entre le curé et le meurtrier avant que celui-ci ait pu jeter sa victime dans le puits. Le puits est peu profond et l'on a des preuves indiquant que l'assassin s'est servi d'une longue perche pour maintenir le curé au fond. Des taches de sang se voient sur les murs du puits et les marques faites sur le corps par la perche montrent que la victime s'est défendue énergiquement.

On a trouvé des taches de sang sur des bougies et des instruments de musique dans la chambre de Bruneau.

Des nouvelles de Londres nous apprennent que la tempête qui s'est déchaînée sur l'océan et qui a duré trois jours, jeudi, vendredi et samedi, a rendu la navigation des plus périlleuses, plusieurs navires ont été engloutis. Le steamer "Chickoming," parti de New-York, et ayant trois cents têtes de bétail à son bord, a été très éprouvé par l'océan déchaîné. Tous les animaux sont morts, à l'exception d'un seul, durant l'ouragan. La cargaison de farine et d'avoine qu'il portait a aussi été terriblement endommagée.

Rome, 18.—Environ cinq mille ouvriers se sont mis en grève à Carrare et à Massa. Les habitants de ces villes, frappés de panique, se barricadent dans leurs maisons où ils ont amassé des vivres comme s'ils devaient soutenir un siège.

On sait que Carrare et Massa sont depuis longtemps des centres importants de socialistes et d'anarchistes. Des soldats gardent la voie du chemin de fer sur tout son parcours, afin que les rebelles n'enlèvent pas les rails. On a opéré de nombreuses arrestations.

LE MYSTÈRE DE CAMDEN.

Un nigre, que la police prétend être le malheureux qui a assassiné il y a quelques semaines M. William Kaiser, na riche boulanger de Camden (New-Jersey) chez lequel il s'était introduit pendant la nuit pour voler, a été arrêté pendant la matinée dans Blecker street, à New-York.

Le prisonnier est un vaurien du nom de William Davis, très connu de la police sous le sobriquet de Blackstrap. Le 5 décembre dernier, M. Kaiser était réveillé en sursaut vers quatre ou cinq heures du matin par un maléfice qui s'était introduit dans la maison par une fenêtre de rez-de-chaussée. Sautant à bas de son lit et s'emparant d'un bâton, M. Kaiser s'est élancé sur le voleur et allait le frapper lorsque celui-ci lui tira successivement trois coups de revolver à bout portant. M. Kaiser est tombé alors sans connaissance dans les bras de ses fils, accourus à son secours, et il est mort avant l'arrivée d'un médecin que l'on a mandé en toute hâte. Pendant ce temps l'assassin s'enfuyait emportant le montre en or de M. Kaiser, le seul objet dont il ait pu s'emparer.

Ce drame a causé un vif émoi à Camden et une récompense de \$500 a été offerte pour la capture de l'assassin. Deux ou trois jours après, on retrouvait la montre de M. Kaiser chez un préteur sur gages de Philadelphie, chez lequel elle avait été engagée par un nigre répondant exactement au signalement de Davis. Mais ce n'est que ces jours derniers que l'on a appris que Davis était à New-York. Traduit devant le tribunal de police du Jefferson Market, le nigre a été écroué jusqu'à plus ample informé.

Le nombre des faillites au Canada et à l'étranger, a été, en 1893, de 1781. L'année 1892 est d'environ 50% en augmentation.

—Le peintre X... était chez un riche banquier, qui, en son honneur, fit débiter un petit flocon de Pontet-Cadet.

—Eh bien ! mon cher hôte, comment trouvez-vous ce vin ? Il a près de trente ans de bonté.

Alors X..., observant le petit volume du banquier :

—Je le trouve... bien petit pour son âge !

N'Attendez pas que la maladie vienne avant d'acheter une bouteille de PAIN-KILLER

Vous pouvez évaluer les bénéfices de ce produit.

A VENDRE

A CHEZ BUREAU.

LES CÉLÈBRES ENCRE DE STEPHENS.

Papier de soie de couleurs assorties.

Papier à labels, livres de compte de toute sorte, Lignes, journaux et livres de minutes, Cahiers pour sténographes.

Cahiers d'écoliers à 50 cts la douzaine.

Encre Stephens. Cartes à jouer et dés.

A VENDRE à ce bureau, Blancs de Rôles de cotisations d'école.

Institutrice demandée.

Les commissaires d'école de la paroisse de St Paul de Chester ont besoin d'une institutrice immédiatement pour remplacer Melle Leblanc qui est entrée au couvent.

St Paul de Chester, 26 Décembre 1893

Province de Québec, Cour Supérieure, District de Beauport, No 2226.

Philéas Lessard, cultivateur, demeurant en la paroisse de St Joseph, dans le district de Beauport, vs. Demandeur.

Joseph Archélaüs Groleau, demeurant en la dite paroisse de St Joseph, dit district, et maintenant de lieux inconnus, Défendeur.

Séance en vacance devant le Prototaire.

Le troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt quatre.

Il est ordonné au défendeur de comparaître devant cette Cour et répondre à l'action en cette cause, sous deux mois à compter de la dernière publication de cet avis.

VÉRINA & CHASSÉ, P. C. S.

Ernest Bruneau, Proc. du demandeur.

CANADA, Cour de Circuit, Province de Québec, No 1.

District d'Arthabaskaville.

Paul Fourgey, de la ville de Victoriaville, marchand, vs. Demandeur.

Georges Morin, du township de Him Nord, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville 12 Janvier 1894.

Crépeau & Méthot, av. du demandeur.

ADELARD PICHÉ, Dep. G. C. C.

PROVINCE DE QUÉBEC, Cour Supérieure, District d'Arthabaskaville, No 118.

Marcel Poisson, cultivateur, et Philéas Fournier, son épouse, de lui dûment autorisée, tous deux de la paroisse de St Paul de Chester, vs. Demandeurs.

Elisée Poisson, ci-devant de la paroisse de St Christophe d'Arthabaskaville et maintenant absent de cette Province, Louis Poisson, du village d'Arthabaskaville, Albert Poisson et Léonce Poisson, tous deux de la paroisse de St Calixte de Somerset, Elouard Poisson, du village de Danville, Victoire Poisson, épouse de Cléophas Lebrun et le dit Cléophas Lebrun tant personnellement que par autorisation de sa dite épouse, ces deux derniers de Chatham, dans l'Etat du Minnesota, un des Etats-Unis d'Amérique.

Défendeurs.

Il est ordonné aux défendeurs Elisée Poisson, Cléophas Lebrun et Victoire Poisson, de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville 4 Janvier 1894.

Laurier, Lavergne & Côté, av. des demandeurs.

ADELARD PICHÉ, Dep. P. C. S.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS.

LAURIER LAVERGNE & CÔTÉ

Arthabaskaville

Bâtisse voisine du bureau d'Enregistrement.

W. LAURIER, C. R. JOSEPH LAVERGNE, P. H. CÔTÉ.

J. S. DOUCET,

ARTHABASKAVILLE

Bureau, rue de la Cour, en face du Collège.

J. A. REEBERT,

NOTAIRE,

STANFOLD, P. Q.

Cessionnaire du greffe de feu L. N. D. D'Argy, N. P.,—

G. A. GAUVREAU

NOTAIRE

Agent de la Cie. d'Assurance la "Queen"

STANFOLD

Janvier 91. 6m.

J. C. THIBAUT

Manufacturier

D'AGRES DE FROMAGERIES.

—ET—

Perblanteries de toutes sortes, etc.

Arthabaskaville.

LA BANQUE

Jacques-Cartier

Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous acceptons les dépôts de 25 centimes et au-dessus.

A. MARCHAND, Gérant,

L. DEBLOIS, Comptable,

E. BEAUCHESNE, Payeur.

Hotel Albion

En face du Palais de Justice

ARTHABASKAVILLE,

Cet hôtel déjà connu avantageusement du public, a subi encore depuis quelque temps des améliorations considérables, qui en font un hôtel de première classe.

Son propriétaire n'épargne rien pour tenir cet hôtel sur le même pied que les grands hôtels de ville.

Le public voyageur trouvera toujours tout le confort désirable en visitant cet hôtel.

Repas à toute heure,

Chambres bien éclairées,

Salles d'échantillons,

Chambre de bain,

Souvenirs électriques,

etc., etc.

Pensionnaire à la semaine et au mois, à prix modérés.

P. MAHEU.

Propriétaire.

1er mai 1893.—1 a

Hotel Grande Union

VICTORIAYVILLE.

CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of successful and pending patents sent free.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and this is brought widely before the public without cost to the inventor. This valuable work, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. \$3 a year. Sample copies sent free.

Building Edition, monthly, \$5 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in color, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure orders. Address: MUNN & CO., NEW YORK, 361 Broadway.

Terre a Vendre

A ST. LOUIS DE BLANDFORD.

La belle ferme de E. G. Palmer, ancienne propriété de Zéphir Marchand, faisant partie du No. 4 des 10 et 11m rangs de Blandford contenant 4 arpents de front sur la profondeur des lots, formant environ 140 arpents de terre en superficie, dont 40 arpents de terre en pointe. Il y a de bonnes bâtisses, maison, grange, hangar etc. Cette propriété est à 10 arpents de l'Eglise près du moulin à farine et de la fromagerie. La terre est plane et les trois quarts en bonne culture et en bon ordre.

On donnera des termes de paiements aux acheteurs, on n'exigera que peu d'argent comptant, et on la vendra à prix réduit.

S'adresser au propriétaire

E. G. PALMER, St Julie Station.

ou à L. Lavergne

Notaire